

Canton de Glengarry nord
Trousse de réouverture des entreprises

Township of
NORTH GLENGARRY



mai 2020

Canton de Glennarry nord

90 rue Main sud

Alexandria (ON) K0C 1A0

Tél: 613.525.1110

info@northglengarry.ca

www.northglengarry.ca

Table des matières

Introduction	3
Avant de débiter	4
Déterminer si votre secteur d'activité a été identifier ainsi que les restrictions applicables	4
Consulter les directives pour votre lieu de travail	4
Les étapes à suivre pour la réouverture de votre entreprise	4
Préparer un plan de communication	4
Préparez votre milieu de travail.....	6
Préparez votre signalisation et vos matériel ressource	7
Préparez un plan de distanciation physique	7
Mise-en-œuvre du lavage de main	7
Réduisez les points de contact et améliorez le nettoyage.....	8
Soyez prêt à faire du dépistage.....	8
Préparez votre chaîne d'approvisionnement	9
Demandez de l'aide.....	9
Restez à jour.....	9
Ressources et renseignements pour le canton de Glengarry nord	9
Support aux entreprises.....	10
Santé public.....	10

Les renseignements fournis dans ce document ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques ni comme un substitut à des instructions précises qui peuvent être émises par le Par le canton de Glengarry nord et le Bureau de santé de l'est de l'Ontario.

Introduction

mai 2020

Depuis le début du COVID-19; et la fermeture de toutes les entreprises non essentielles de notre région au public; il est devenu de plus en plus évident à quel point nous, en tant que communauté, comptons sur nos entreprises locales. Ces entreprises fournissent non seulement des services à la communauté, mais elles emploient également un grand pourcentage de nos résidents.

Notre vie au quotidien sera certainement différente lorsque nous rouvrirons, mais nous le ferons avec un regard positif et surtout nous le ferons ensemble. Dans le passé, lorsque nous, en tant que communauté, avons traversé des moments difficiles, les entreprises locales ont fait preuves de résilience et ont démontré la capacité d'accepter et de s'adapter au changement. La vitesse avec laquelle de nombreuses entreprises de Glengarry nord se sont adaptées aux nouvelles consignes pour la réouverture démontre qu'elles ont su le faire à nouveau.

Le canton est là pour vous aider. Le personnel est disponible pour soutenir les entreprises dans leurs démarches vers la réouverture. N'hésitez pas à adresser vos questions et demandes de renseignements à info@northglengarry.ca ou à appeler le Canton au 613-525-1110.

Dans le cadre de ce soutien, le personnel du canton a créé une page sur le site Internet avec des [ressources pour aider les entreprises](#). Cette page contient des informations et des liens pour aider les entreprises pendant leur processus de réouverture. Les entreprises doivent de plus suivre les directives de la [province de l'Ontario](#) et du [Bureau de santé de l'est de l'Ontario](#).

Le document suivant fournit un bon résumé des éléments que toute entreprise devrait prendre en ligne de compte avant la réouverture.

La province de l'Ontario a élaboré plus de [90 lignes directrices sectorielles](#) en collaboration avec les divers conseils et organismes œuvrant en sécurité au travail et en prévention. Ce document ne remplace pas ces directives et nous vous recommandons de lire toutes les directives sectorielles qui peuvent se rapporter à votre lieu de travail. La distanciation physique, les tests de dépistage, les barrières physiques, le lavage fréquent des mains, le nettoyage des surfaces et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) deviendront la nouvelle norme jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible. Cette information est conçue pour vous aider à vous préparer une fois que votre type d'entreprise aura été autorisé à le faire par la province de l'Ontario et n'implique pas en soi la permission de rouvrir. Ce n'est pas un document légal et il est conseillé aux employeurs de demander un avis juridique.

À mesure que COVID - 19 évolue, vous êtes invité à visiter le [site Internet](#) du canton de Glengarry nord pour les dernières nouvelles, les soutiens gouvernementaux et les informations connexes.

Monsieur le maire,

Jamie MacDonald

Avant de débiter

Déterminer si votre secteur d'activité a été identifier ainsi que les restrictions applicables

À ce moment, la province a établi [un cadre visant le déconfinement](#) sans dates fermes.

- Les entreprises désignées comme lieux de travail essentiels sont autorisées à opérer. Visiter le [site](#) pour de plus amples renseignements.
- Les exigences applicables aux entreprises sont disponibles sur le [site](#) de la province.
- Un sommaire des déclarations d'urgences est disponible sur le [site](#) de la province.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les répercussions sur votre entreprise ou votre emploi, [consultez la foire aux questions](#) sur le site Web du gouvernement de l'Ontario ou appelez la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation au 1-888-444-3659.

Consulter les directives pour votre lieu de travail

Listes et gabarits pour la réouverture des entreprises :

- Accéder au lien suivant pour télécharger a liste [Workplace Safety & Prevention Services \(WSPC\) Pandemic Recovery Return-to-business](#) (disponible en Anglais seulement).
- Consulter la liste directive pour les entreprises dans la region de l'est de l'ontario [page internet COVID-19](#).
- Accéder au document [Retail Council of Canada: Retail Recovery Checklist and Templates](#) (disponible en Anglais seulement – applicable à d'autres entreprise que le detail) et le document [Recovery Playbook Best Practices](#) (disponible en Anglais seulement).
- Affiches pour aider avec le processus de réouverture sur le [site Internet](#) de la municipalité.

Les étapes à suivre pour la réouverture de votre entreprise

Préparer un plan de communication

Déterminer le message que vous voulez communiquer :

- Assurez-vous que votre personnel, vos clients et vos fournisseurs ont une compréhension claire de la situation et des règles en vigueur.
- Expliquez clairement les rôles, les responsabilités et les procédures que votre personnel, vos clients et vos fournisseurs doivent respecter.
- Démontrer les pratiques en places qui inspireront confiance dans votre entreprise.
- Provide confidence that your business is being safely operated.

Vos communications ciblent :

- Votre personnel, y compris les bénévoles et les membres de la famille qui prêtent main forte.
- Vos clients.
- Vos fournisseurs, y compris les livreurs et autres services de livraison.

Selon la nature de votre entreprise, vous disposez probablement de nombreuses façons de transmettre les informations, notamment :

- Liste de courriels et de numéros de téléphone pour votre personnel, vos clients et vos fournisseurs.
- La poste ou la poste restante.
- Présence en ligne – médias sociaux / site Internet.
- Publicité traditionnelle payante – panneaux d'affichage, journaux, télévision, radio, etc.
- Espace autour ou à l'intérieur de votre entreprise pour des affiches.

Communications internes

Pour les communications internes avec votre personnel, communiquez les démarches à suivre pour assurer un environnement sécuritaire pour le personnel, les clients et les fournisseurs. Les employeurs devraient consulter les comités mixtes de santé et de sécurité / les représentants en santé-sécurité au travail sur les mesures de protection pour les travailleurs.

Il est conseillé d'organiser une téléconférence ou une vidéoconférence (si possible) avec le personnel avant leur arrivée sur les lieux afin de fournir une réorientation supplémentaire et de répondre à toutes les questions ou préoccupations qu'ils pourraient avoir, incluant l'utilisation appropriée des EPI. Une fois sur place, effectuez une visite avec le personnel et souligner tout changement par rapport aux opérations précédentes.

La signalisation / les affiches dans les zones réservées au personnel de votre entreprise peuvent servir de rappels pour l'hygiène appropriée, l'éloignement social et l'utilisation des EPI. Des affiches sont disponibles sur le [site Internet](#) de la municipalité.

Communications externes

Vous devez communiquer à l'externe, en grande partie, les mêmes informations sur la santé et la sécurité des lieux. Pensez à être proactif dans vos communications avec les clients avant la réouverture de votre entreprise. Faites-leur parvenir un courriel ou une infolettre à partir de votre site Internet ou par les médias sociaux.

Dites aux clients et aux fournisseurs:

- Votre date de réouverture.
- Vos heures d'ouverture.
- Les règles qu'ils devront suivre et tout impact que cela pourrait avoir sur vos services.

Vous devez communiquer vos attentes à l'avance et d'une façon claire avec des instructions facile à comprendre. Ceci facilitera la réouverture et contribuera à ce que tout le monde soit sur la même longueur d'onde pour éviter toute perturbation dans votre offre de service et d'éviter de décevoir vos clients.



Il est important d'avoir des panneaux / affiches supplémentaires dans votre entreprise afin de garantir que les gens sur place ont accès aux informations importantes sur les procédures (par exemple, où former des lignes afin de respecter la distanciation sociale à la caisse) ainsi que les consignes de santé et de sécurité (telles que l'utilisation d'EPI, de unités de distribution pour le désinfectant à main et distanciation sociale). N'oubliez pas que toute personne visitant votre établissement n'aura probablement pas pris connaissance de vos mesures préventives avant de se présenter à votre commerce.

Si vous la capacité de le faire, pensez également à inclure ces informations dans vos dépliants ou la publicité imprimée.

De plus, à mesure que la pandémie se poursuit et que les règles changent, vous devez faire le suivi avec votre personnel, vos clients et vos fournisseurs pour assurer que tout le monde demeure sur la même longueur d'onde. Avoir un document questions/réponse facile à mettre à jour peut s'avérer un outil utile à remettre à ces personnes.

Préparez votre milieu de travail

- Déterminez qui retourne au travail, préparez un horaire du personnel et avisez les employés.
- Envisagez l'affectation des employés les plus à risque (les personnes plus âgées et les personnes ayant des conditions médicales sous-jacentes) à des tâches qui leur permettent de travailler à domicile ou de réduire au minimum leur contact avec les clients et les autres employés (p. ex., gérer les stocks plutôt que de travailler comme caissier, gérer les besoins administratifs par le télétravail).
- Encouragez les employés à ne pas venir au travail s'ils présentent des symptômes de la COVID-19. Les employés doivent remplir un questionnaire de dépistage sanitaire avant chaque quart de travail. Consultez le [formulaire de dépistage](#) disponible sur le site du Bureau de santé de l'est de l'Ontario. Si les employés présentent des symptômes pendant leur travail, ils doivent aviser leur superviseur et rentrer chez eux.
- Déterminez et mettez en œuvre des lignes directrices sur le retour au travail afin que les employés sachent quelles mesures ils doivent prendre avant de retourner au travail après la maladie (fin de l'auto-isollement, période sans symptômes, etc.). De plus amples renseignements sur les attentes en matière d'auto-isollement sont offerts sur le [site Internet](#) du Bureau de santé de l'est de l'Ontario.
- Diffusez des renseignements sur la santé et la sécurité et veillez à ce que les employés reçoivent une formation sur les nouveaux protocoles d'affaires (réaménagement de l'espace, boucliers en plexiglas, etc.), ainsi que sur l'utilisation et les exigences de l'équipement de protection (les masques non médicaux, par exemple les masques en tissu, ou des gants).
- Déterminez le personnel de remplacement pour les opérations commerciales clés au cas où les employés tomberaient malades ou ne pourraient pas s'acquitter de leurs responsabilités. En particulier, déterminez le personnel de remplacement qui peut être autorisé à prendre des décisions en cas d'absentéisme.
- Envisagez l'élaboration ou la modification des politiques de congé spécial et souple pour les

employés pendant la crise (p. ex., donner des avances sur les congés de maladie futurs ou permettre aux employés de donner des congés de maladie entre eux) et fournir ces renseignements à vos employés.

- Demandez aux employés de déterminer s'ils travaillent à plus d'un emploi. Cela appuie la gestion des cas et des contacts par les professionnels de la santé publique, au besoin.
- Avisez le personnel de la façon à gérer les clients et les fournisseurs qui ne suivent pas les consignes de santé et de sécurité.

Préparez votre signalisation et vos matériel ressource

- Des affiches et des ressources sont disponibles sur le [site Internet](#) de la municipalité.

Préparez un plan de distanciation physique

- Consulter le document [Distanciation publique](#) distribué par Santé public Ontario.
- Aviser à tous de rester à deux mètres de distance et permettez au personnel de travailler de la maison si possible.
- Limitez le nombre de personnes travaillant dans un même espace afin qu'elles puissent se distancier les unes des autres, et décalez les heures de travail et de la pause.
- Repositionnez les postes de travail pour augmenter les distances physiques.
- Installer des barrières et des cloisons.
- Annuler les visites non-nécessaires.
- Planifiez vos rencontres afin de limiter le nombre de personnes dans un endroit. Planifiez un temps entre les rendez-vous pour limiter tout contact potentiel.
- Réduisez le nombre de personnes dans vos locaux et surveillez le nombre de personnes sur place.

Mise-en-œuvre du lavage de main

- Consultez le guide de mise en œuvre pour le [Lavage de mains](#) de Santé public Ontario.
- Encouragez le lavage de main (temps de lavage et désinfection).
- Demandez à tous les employés et visiteurs de se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon, ou d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si de l'eau et du savon ne sont pas disponibles. Ceci, avant d'entrer sur les lieux de travail, après avoir été en contact avec d'autres personnes ou avec des surfaces que d'autres ont touchées. Assurez-vous de garder une quantité suffisante de savon, de serviettes en papier, etc. et assurez-vous de laver vos propres mains régulièrement, surtout avant les pauses et lors des changements de quart de travail. Assurez-vous que votre personnel ait accès à du désinfectant pour les mains lors de la réception des livraisons, des interactions avec le public, etc.
- Installer des affiches avec des indications près des stations de lavages et des distributeurs de désinfectants afin d'assurer que votre personnel et le public utilisent de bonnes techniques d'hygiène des mains.
- Toussez ou éternuez dans votre manche et lavez-vous les mains après.

- Évitez de toucher votre visage, en particulier vos yeux, votre nez et votre bouche.

Réduisez les points de contact et améliorez le nettoyage

- Consultez le guide de mise en œuvre pour le [Nettoyage et désinfection des lieux publics](#) de Santé public Ontario.
- Consultez [Liste des désinfectants](#) et la [Liste de désinfectants pour les mains](#) de Santé Canada:
- Élaborez un plan de nettoyage et de désinfection complet pour les espaces communs, les toilettes, les points de vente, les locaux du personnel et les postes de travail des employés.
- Mettez en place des mesures de sécurité communautaire, comme des stations publiques de lavage de mains.
- Limitez tout partage de nourriture, d'outils, d'équipement et de fournitures. Désinfectez tout élément partagé entre utilisations ou clients.
- Assurez le nettoyage fréquent et régulier des espaces de travail, en mettant particulièrement l'accent sur les surfaces tactiles élevées (poignées de porte, photocopieuses, équipement audiovisuel, etc.).
- Limitez les réunions en personne et remplacez-les par des appels vidéo ou téléphoniques.
- Offrez des formations ciblées pour les employés sur la manipulation en toute sécurité des nettoyeurs et des désinfectants et s'assurer d'avoir les fiches signalétiques en main et que les bouteilles / contenants soient étiquetés correctement étiquetés. Suivez toutes les directives du fabricant lors du mélange de nettoyeurs ou désinfectants.
- Offrez de la formation au personnel pour assurer l'entretien et la propreté des surfaces de travail, des appareils, écrans et équipements de travail.
- Désinfectez les lieux de travail régulièrement. Augmentez la fréquence du nettoyage des surfaces et des points de contact, telles que les poignées de porte, les entrées, les interrupteurs d'éclairage, les ascenseurs, les boutons, les blocs NIP, les toilettes et les cuisines. Les points de contact doivent être nettoyés au moins une fois aux deux (2) heures.
- Retirez les objets en vrac tels que les condiments, les bâtonnets, les stylos, les pailles, les brochures, les brochures et les autres articles qui peuvent être manipulés par plusieurs personnes.

Soyez prêt à faire du dépistage

- Le [site Internet](#) du Bureau de santé de l'est de l'Ontario offre des ressources pour aider à identifier les symptômes du COVID-19
- Assurez-vous que vous ou vos collègues restez à la maison si vous avez des symptômes ou si vous êtes en contact étroit avec une personne qui présente des symptômes du COVID-19.
- Formalisez votre processus de dépistage et demandez aux personnel de remplir un formulaire de dépistage avant d'arriver sur les lieux du travail. Il est à conseiller à toute personne qui démontre des symptômes de rester à la maison et de visiter le centre de dépistage local. La personne doit rester à la maison jusqu'à ce que les résultats du test de dépistage soient connus. Toute personne atteinte du COVID-19 se doit de suivre les recommandations du

Bureau de santé et de s'auto-isoler pendant 14 jours et jusqu'à ce que les symptômes soient résolus.

- Installer des affiches à l'intention du public près de la porte d'entrée pour les aviser de rester à la maison s'ils sont malades ou s'ils présentent l'un des symptômes de COVID-19. Dans la mesure du possible, offrez la livraison ou un autre service modifié à ceux qui sont malades pour les encourager à rester à la maison.

Préparez votre chaîne d'approvisionnement

- Déterminez les produits et services de base.
- Communiquez avec les fournisseurs essentiels pour confirmer la disponibilité des stocks et des fournitures.
- Confirmez qu'il y a suffisamment de stocks et de fournitures sur place (y compris l'équipement de protection obligatoire).
- Coordonnez les calendriers de livraison afin de réduire le nombre d'interactions possibles entre les fournisseurs.
- Effectuez des évaluations de bout en bout des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et accordez la priorité aux secteurs d'intérêt essentiels.
- Élaborez des plans d'urgence au moyen d'un réseau de fournisseurs diversifiés.

Demandez de l'aide

Présentement il existe plusieurs programmes de soutien financier offert par les gouvernements fédéral et provinciaux. Un [document récapitulatif](#) contenant des informations est disponible sur le [site internet](#) de la municipalité.

Restez à jour

Restez à jour sur les meilleures pratiques. Planifier un moment récurrent durant lequel vous vous informez des mises à jour et pour réviser votre documentation ou pratiques au besoin.

Voici plusieurs liens pour faciliter votre recherche:

Ressources et renseignements pour le canton de Glengarry nord

- Consultez le [site Internet](#) de la municipalité pour les ressources aux entreprises
- Le site Internet est mise à jour régulièrement – visitez www.northglengarry.ca
- Suivre la municipalité sur sa page [Facebook](#)
- Faire parvenir un courriel à info@northglengarry.ca
- Téléphonez au numéro 613-525-1110

Support aux entreprises

- Alexandria and District Chamber of Commerce [site Internet](#)
- Banque de développement du Canada: [Soutien aux entreprises pendant la crise du COVID-19](#)
- Banque de développement du Canada: [Guide de la continuité des opérations et modèles pour les entrepreneurs](#)
- Canadian Chamber of Commerce: [Pandemic Preparedness for Business](#) (disponible en Anglais seulement)
- Canadian Chamber of Commerce & Government of Canada - [Canadian Business Resilience Network](#) (disponible en Anglais seulement)
- Bureau de santé de l'est de l'Ontario: [COVID-19](#)
- Export Développement Canada: [Coronavirus et chaînes d'approvisionnement mondiale](#)
- Assurance emploi et Santé sécurité au travail: [Emploi et développement social Canada – COVID-19](#)
- Gouvernement du Canada – Coronavirus (COVID-19): [Soutien aux entreprises](#)
- Maxville and District Chamber of Commerce [site Internet](#)
- Lien provincial: [Réponse de l'Ontario au COVID-19](#)
- United Counties of Stormont, Dundas and Glengarry: [Resources for Employers, Employees and Residents](#)

Santé public

- Ministère de la santé Ontario - [Twitter](#), [Facebook](#), [Web - Ontario COVID-19](#)
- Santé Canada / Agence de santé public Canada - [Twitter](#), [Facebook](#), [Web - Canada COVID-19](#)